Demande de Livret de famille : duplicata, perte

Un second livret de famille (appelé duplicata) peut être délivré dans les cas suivants :

- Perte, vol ou destruction du premier livret
- Divorce, séparation
- Changement de nom, reconnaissance après naissance

Démarche à effectuer
Le nouveau livret de famille doit être demandé à la mairie du lieu du domicile de l'auteur de la demande de duplicata.
Les personnes vivant à l'étranger, doivent s'adresser à l'ambassade ou au consulat territorialement compétent.
Seul un des titulaires du livret peut faire une demande pour en obtenir un



You must have JavaScript enabled to use this form.

Vos coordonnées?

Nom du demandeur

Prénom du demandeur

Courriel

Téléphone

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Objet de la demande

Nature du livret

- ○ Livret de parents communs
- ○ Livret d'époux (duplicata)

Type de demande

- ○ 1re demande
- ○ Duplicata
- ○ Mise à jour

Motifs

- ○ Naissance du premier enfant
- ○ Perte, vol ou destruction du premier livret
- ○ Époux ou parent dépourvu de livret (divorce, séparation)
- ○ Adoption d'un enfant
- ○ Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes figurant sur le livret (Restituer obligatoirement le 1er livret)
- ○ Rectification
- ○ Autre

Préciser

Rectification à effectuer

Pièce d'identité

Choose a file Transférer

1 seul fichier.
Limité à 8 Mo.
Types autorisés : gif jpg png bmp eps tif pict psd txt rtf odf pdf.

Justificatif de domicile

Choose a

file Transférer

1 seul fichier.
Limité à 8 Mo.
Types autorisés : gif jpg png bmp eps tif pict psd txt rtf odf pdf.

Epoux ou père

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

Nationalité

Décédé

- ○ oui
- ○ non

Date de décès

Epouse ou mère

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Pays de naissance

Nationalité

Décédée

- ○ oui
- ○ non

Date de décès

Mariage

Lieu du mariage

Date du mariage

Nombre d'enfants - Aucun(e) -

Enfants

Réordonner **Nom**

Nom

Ajouter

Ajouter plusieurs éléments

1

plusieurs éléments

☐ J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation des services.

Consulter

Enregistrer

Infos pratiques

Documents à fournir

Pour obtenir un duplicata, vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance de loyer, assurance du logement, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone...)

Les informations pour reconstituer le livret

Quand mettre à jour son livret de famille ?

La mise à jour du livret de famille est obligatoire et elle incombe à son titulaire. Tout changement dans votre état civil ou situation de famille doit y être intégré. Dans certains cas, un nouveau livret peut vous être délivré. L’usage d’un livret de famille incomplet ou devenu inexact en raison de changement intervenus dans l’état des personnes considérées rend son ses titulaires passibles de poursuites pénales.